

Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2016

L'an deux mil seize le **14 décembre** à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 06 décembre 2016, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric ROBIN, Maire.

Étaient présents : ROBIN Eric, GORE-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, LE TOUX Odette, BESNARD Nicolas, RIGOLLE Delphine, LE GALL Pascal, PORTIER Léone, CHEVALIER Hubert, COLLETTE Abel FAISNEL Valérie, ROSSIGNOL Marie-Louise, BAZIN Pascal, CLUZEAU Noële, COMMUNIER Aurélien, HAMON Serge, LE PARC Marie Hélène, AIGNEL-JAMET Tatiana.

Secrétaire de séance : Isabelle GORE-CHAPEL

Absents excusés : RONXIN-CLAVEREAU Jeanine (pouvoir à Delphine RIGOLLE), Georges CHARTIER (pouvoir à Marie Hélène LE PARC), Dominique DAUNAY (pouvoir à Serge HAMON) LEMAIRE Alain (pouvoir à Isabelle GORE-CHAPEL), SEULIN Marie Pierre (pouvoir à Odette LE TOUX)

Mr Robin présente ses condoléances à Mme Guénaëlle Auain pour le décès de sa Belle Mère et souhaite une prompte convalescence à Mme Jeanine Ronxin-Clavereau.

Mme Isabelle GORE-CHAPEL, 1^{ère} adjointe procède à l'appel des membres.

Mr Robin, Maire, soumet à l'approbation le compte rendu du conseil municipal du 26 octobre 2016 qui est approuvé à l'unanimité.

Mr Robin donne lecture de l'ordre du jour.

1. FUSION COMMUNAUTAIRE

▪ Election des 4 délégués au nouveau conseil communautaire

Mr Robin rappelle que le calcul de la répartition des sièges s'effectue suivant la règle de la représentation proportionnelle avec répartition des restes à la plus forte moyenne. Les candidats doivent être des conseillers communautaires sortants. La liste 1 comporte 4 candidats : Eric Robin, Isabelle Goré-Chapel, Michel Hesry et Odette Le Toux. La liste 2 comporte 2 candidats : Dominique Daunay et Tatiana Aignel-Jamet.

Les élus procèdent au vote.

Nombre de vote exprimés : 23. Bulletins nuls ou blancs : 0

Liste 1 : 18

Liste 2 : 5

Sont élus délégués communautaires : Eric Robin, Isabelle Goré-Chapel, Michel Hesry, Dominique Daunay.

Mr Hamon félicite les nouveaux délégués communautaires et leur souhaite bonne continuation pour le travail à venir au sein de cette nouvelle instance et notamment dans la défense du pôle de proximité auquel les élus sont attachés et que Régine Angée a toujours défendu.

Mr Robin assure qu'ils seront vigilants pour défendre les intérêts du territoire. Une charte signée par les élus de l'actuelle CCHM engage les maires pour une réunion trimestrielle qui permettra de faire remonter les informations, pour que tous soient force de proposition. Mr Robin s'engage à faire un point sur les actions communautaires à chaque conseil municipal. Il souligne aussi que les commissions devraient être ouvertes à tous les conseillers municipaux et les engage à y participer, selon leurs compétences et leurs centres d'intérêts.

• Point sur le PLUI

Mr Robin félicite les référents de chaque groupe, il ne reste plus que quelques exploitations dont on attend les réponses. C'est un énorme travail qui a été mené conjointement par les élus et les différentes personnes qui se sont investies sur ce dossier. ce recensement a pris beaucoup de temps mais a été très bien mené par chacun.

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISTIQUE ET ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE, QUALITE DE VIE EN VILLE, GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU CIMETIERE

• Assainissement : avenant n°3 au contrat de délégation de service public de la SAUR

Mme Goré-Chapel explique que cet avenant a pour objet d'adapter le contrat de délégation de service public aux nombreuses réglementations récentes, pour :

- Prendre en compte, conformément à l'article 14.1 du contrat, les récentes évolutions techniques, (équipements PR STE, débitmètres, ...) et mettre à jour l'inventaire électromécanique
- Prendre en compte les charges supplémentaires engendrées par l'application de l'arrêté du 21 Juillet 2015 (complémentation du manuel d'auto surveillance et réalisation d'une étude de défaillance des systèmes d'assainissement avant le 31 mars 2017)
- Préciser les conditions d'application et l'impact financier de la réforme « Construire sans détruire ».
- Réajuster les dépenses d'exploitation sur la station d'épuration, notamment en termes de main d'œuvre et sous-traitance

Après négociations, le coût supplémentaire pour la collectivité est de **331,29€/an**.

A l'unanimité l'avenant est voté pour une prise en compte à compter du 1^{er} janvier 2017.

Concernant les travaux d'assainissement dans le cadre de la remise en état du réseau, Mme Goré Chapel rappelle que des passages caméras sont effectués depuis 2011, cette campagne doit être réalisée sur l'ensemble du réseau vers la STEP soit un peu plus de 20km. Aujourd'hui plus de 10km ont été fait. A ce jour 88 points de réparations (fissures, affaissements, écrasements de canalisation...) ont été remarqués. Un programme pluriannuel de réparations doit être lancé pour 2017 pour 3 ou 5 ans en provisionnant 30 000€ sur 5 ans.

• compte-rendu de la commission du 26 novembre :

Mme Goré Chapel dresse un compte-rendu des projets et travaux en cours :

« Cœur de ville » : la commune est en attente des résultats de l'étude du cabinet terraterre auxquels est associée Clémence Aubrée (architecte au CAUE). Il est proposé d'acquérir dès que possible les parcelles AE 256 et 422 soit 401m², d'aménager le cœur avec des bancs, des tables de pique-nique et de prévoir de la signalétique.

Réflexion sur les voies d'accès à Merdrignac : il est proposé d'organiser une semaine sur la sécurité routière au vue des nombreuses remarques sur les incivilités constatées, et de prévoir un budget pluriannuel consacré à l'amélioration des entrées de ville sur 3 à 5 ans 20 000€/an dont l'achat d'un nouveau radar.

Rue de Penthièvre il est envisagé de refaire le muret de bois qui « soutient » une parcelle, celui-ci pourrait être refait en stepoc ou en aggro, des demandes de devis sont en cours.

Rue René Guitton une réflexion avec l'ADAC est en cours (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités) pour l'aménagement de cette rue, il reste à réaliser en 2017 des travaux d'assainissement.

Voie cyclable et multimodale : certaines ont été réalisées, et il reste à les entretenir (rue fontaine St Nicolas, rue des artisans, en cours : rue de Brocéliande ville Hubeau), pour 2017 en lien avec le budget sécurité il est prévu de s'occuper de la rue du 19 mars et/ou de la rue Joseph Stuart dont les arbres sur le trottoir vont être retirés..

Rue du Mené : il y a des avancés avec le conseil départemental, ainsi qu'avec l'entreprise Colas et SEEG, par contre la commune est sans nouvelle des sociétés IRH et Sagacité, les maitres d'œuvre. Le dossier est dans les mains de la protection juridique. Pour 2017 il faudra provisionner 30 000€ pour remise en état des canalisations non faites en 2012 et 100 000€ d'avance pour la voirie.

Plan pluriannuels Trottoirs le lotissement des ajoncs d'or est à refaire, des demandes de devis ont été faites.

Mme Goré Chapel fait un point sur le Plan pluriannuels d'entretien des bâtiments communaux

A l'école primaire les menuiseries seraient à changer mais il y a aussi le câblage internet à voir et qui serait prioritaire pour 2017. Des devis ont été demandés auprès des sociétés Groupe JM et A2Z Informatique.

Salle A Guillemot : les menuiseries sont en très mauvais état et dangereuses, leur changement est prévu en 2017 ainsi que la réfection de l'isolation si le budget le permet. Concernant l'isolation, les membres du club Génération Mouvements sont prêts à faire les travaux si la commune achète les matières premières.

Salle des fêtes : beaucoup de travaux ont été fait, parquet, menuiseries, chauffage, sol de la petite salle. Les travaux de rénovation des sanitaires vont bientôt être lancés. Dans ce cadre les rapports des préventionnistes posent beaucoup de contraintes et ralentissent certaines interventions, ou bien remettent en cause des aménagements qui doivent être repensés. Les élus regrettent que parfois cela alourdisse une démarche de rénovation, de mise en accessibilité, etc.

Abords du gymnase de Brocéliande : la réalisation d'un parking va être chiffrée pour permettre l'accès PMR par l'arrière du bâtiment à partir de ce parking.

Cimetière : le règlement est en cour de réécriture, et la démolition de l'ancien préau est à prévoir.

Presbytère : les menuiseries de façade sont à revoir, une demande de devis est en cours.

Logement du haras : le programme d'aménagement de logements meublés va être poursuivi, et il est également prévu de revoir la rampe d'accès à l'étage.

Ad'ap (agenda d'accessibilité programmé) : les travaux de mise en conformité pour 2017 sont poursuivis avec de la signalétique, une place de parking devant la charcuterie Bodin et devant Groupama en lieu et place de celle en centre-ville, l'accès au gymnase de Brocéliande, l'adaptation des bars du Val, du stade de foot et de la salle des fêtes.

Qualité de vie en ville

Obtention du label Village Etape : un budget pluriannuel va être prévu afin de réaliser des boucles sportives ou des parcours de santé partagée (inter-générationnelle) et des bancs en centre-ville à côté de la fontaine.

Label Village 1 fleur : un labyrinthe va être créé au Val (notamment dans les prairies grace au fauchage tardif), les entrées de ville vont être revues ainsi que le fleurissement et/ou les plantations en ville, sur un budget pluriannuel de 3 ans. A ce sujet les abords de l'Eglise sont en cours de réfection, des parterres vont être plantés et aménagés avec des aromatiques, sous forme de jardin pédagogique.

Signalétique : des panneaux indiquant le patrimoine (fontaines, indication de rue, de voie, de calvaire ou de borne miliaire, etc...) vont être installés pour mettre ce patrimoine en valeur.

Mr Robin précise que tous les projets proposés vont être étudiés plus précisément en commission budgétaire en début d'année, et des arbitrages seront vraisemblablement faits selon les devis reçus.

- **point sur les travaux à la Chevalerie**

Les travaux ont démarrés début décembre, les riverains ont été consultés et quelques modifications ont été demandées par rapport au plan initial. Celles-ci s'élèvent à +2 653€HT par rapport au devis du marché soit 107 012€HT (128 414.40€TTC) au lieu de 104 359€HT (125 230.80€TTC). De plus il est demandé que le plateau prévu à l'entrée du lotissement côté rue du bourg St Nicolas soit déplacé sur cette route, soit une plus-value de 5 720€HT (6 864€TTC). Cela permettrait de faire ralentir les véhicules qui empruntent cette route pour rejoindre St Launeuc ou l'accès vers Trémoré.

Enfin une modification du règlement du lotissement est demandée à titre exceptionnel pour un riverain au 4 rue Perceval qui a réalisé deux entrées à sa maison au lieu de une comme stipulée dans le règlement.

A l'unanimité l'assemblée approuve les avenants au marché initial et la réalisation du plateau de sécurisation.

La modification à titre exceptionnelle du règlement de lotissement est également validée.

3. QUALITE DE VIE EN CAMPAGNE, AFFAIRES RURALES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- **Compte-rendu de la commission du 3 décembre :**

Programme de curage de douve

Mr Hesry donne la liste du programme : rue d'Abas, Métairie-Neuve et également à la demande pour dégager les accotements. En moyenne 10km de fossés sont réalisés sur l'année, une mise en concurrence des prestataires va être effectuée.

Programme de voirie 2017

Tranche ferme 990m	La Ville Cocatrie 50m
	Le Bas Breil (de la ville Cocatrie à la route de St Briec des bois) 850m
	Les champs Josselin 90m
Tranche conditionnelle 140m	Le Vot 140m

A l'unanimité l'assemblée valide ce programme voirie pour l'année 2017.

Mr Robin explique que pour l'année à venir, le programme voirie a été réduit du fait du bon état général de la voirie rurale sur la commune, et des besoins grandissants en travaux sur les bâtiments communaux mais aussi en voirie urbaine.

- **Questions diverses :**

Mr Hesry fait part de la demande de **travaux en enrobé** sur le domaine public, en jonction d'une cour privée. Un particulier refait sa cour, mais la jonction avec la voirie n'est pas bitumée, et appartient au domaine communal. Il semble normal que cette surface (de 70m²) soit également bitumée. Le devis s'élève à 1239€HT. A l'unanimité l'assemblée approuve le devis et autorise les travaux.

Une demande d'achat de parcelle de bois (YC3) a été faite par un particulier (environ 70 ares, à 0.50€/m²). A l'unanimité, et en suivant le prix des Domaines, l'assemblée approuve cette vente et autorise Mr le Maire à signer tout acte s'y afférant.

Mr Hesry présente le dossier d'une installation classée (GAEC du Tilleul, à St Guénaël, à Gomené) pour une augmentation des effectifs avicoles soit après projet 185 000 emplacements (multi-production) avec la construction d'un bâtiment de 2000m². A l'unanimité l'assemblée donne un avis favorable sous réserve de l'avis de la commune siège.

Le pont au Vot Bredeu, sur l'axe Merdrignac – Ménéac est dangereux. Il est proposé de le sécuriser, en partageant les coûts avec la commune de M2néac. Mme le Maire de Ménéac a donné son accord et les deux collectivités sont en attente de devis (galva ou bois) pour ces travaux. A l'unanimité l'assemblée approuve de prendre en charge cette sécurisation, à hauteur de 50% des coûts.

Mr Hesry demande aux élus de prolonger la participation communale à la destruction des nids de frelons pour l'année 2017. Cette participation s'élève à hauteur de 50% des frais mais dans un plafond de 60€ maximum. A l'unanimité l'assemblée approuve cette participation financière.

4. FINANCES ET PERSONNEL

- **Décision Modificative n°2 au Budget Principal**

Mr Le Gall présente cette deuxième décision modificative au budget. Il s'agit principalement de réajustements, liés à des charges en baisse (forte baisse des consommations électriques) ou en hausse (augmentation en gaz). Egalement à noter des réparations imprévues (sono de la salle des fêtes, groupe froid au restaurant scolaire, etc.)

Cette décision modificative s'équilibre à 12 730€ en fonctionnement et 50 470€ en investissement. A l'unanimité l'assemblée approuve la DM n°2 au budget principal.

- **Décision Modificative au budget annexe assainissement**

Cette décision modificative est liée à de nombreuses recettes en baisse mais aussi des dépenses en baisse (moins de consommations induisent une baisse des recettes mais également une baisse du coût du traitement des boues).

Cette décision modificative s'équilibre à 23 000€ en fonctionnement et 14 750€ en investissement. A l'unanimité l'assemblée valide la DM n°1 au budget annexe assainissement.

- **Décision modificative au budget annexe de la Chevalerie**

La décision modificative est uniquement une réécriture des stocks sur des comptes appropriés, suite à une correction demandée par la Trésorerie. A l'unanimité l'assemblée valide cette DM n° 1 au budget annexe de la chevalerie.

Mr Robin remercie les services administratifs et plus particulièrement Guénaëlle Autain qui a fourni un énorme travail pour que ces documents soient prêts dans les temps.

- **Tarifs communaux et de location de salles 2017**

Mr Le Gall précise qu'il n'y a pas de grande modification apportée aux tarifs communaux, il est proposé que la salle Alexandre Guillemot soit louée au tarif de 100€ la journée et 130€ avec le chauffage. Il est proposé d'acter que cette salle ne soit louée qu'en journée.

A l'unanimité l'assemblée valide ces tarifs.

- **Questions diverses :**

Indemnité de Trésorier : Mr Le Gall rappelle que l'indemnité annuelle versée au trésorier doit être revotée à chaque élection d'un nouveau conseil municipal. Or elle n'a pas été revotée depuis décembre 2015, date d'élection du nouveau Conseil. A l'unanimité l'assemblée vote cette indemnité. Mr Robin souligne la disponibilité de Mme Derrien sur certains dossiers et de la qualité de ses réponses, cette indemnité est donc légitime.

Demande de garantie d'emprunt : les HLM Les Foyers (Beauvallon) envisagent un programme de réhabilitation notamment thermique des logements. Un emprunt va être signé auprès de la Caisse des Dépôts (245000€) pour lequel il est demandé la garantie de la commune à hauteur de 50% (les 50% restant sont demandé en garantie auprès du Conseil Départemental). Les élus se félicitent de ce programme de rénovation et accordent la garantie d'emprunt à hauteur de 50% des 245000€.

Ressources humaines : Mr Robin explique qu'une ATSEM 1^{ère} classe est actuellement en temps partiel de droit à 80% suite à la naissance de son 3^{ème} enfant, et devrait reprendre sa durée hebdomadaire de service initiale à compter du 01/01/2017. Cet agent, par un courrier du 02/11/2016, demande la diminution de sa durée hebdomadaire de service à 28h semaine. Cela nécessite une modification du tableau des effectifs. A l'unanimité, sauf une abstention, l'assemblée donne un avis favorable à cette demande et autorise la modification du tableau des effectifs.

5. QUESTIONS DIVERSES

Affaires scolaires : Sécurité à l'école : Mme Rigollé présente une demande pour une alarme confinement (pour différencier de l'alarme incendie) et d'un diffuseur sonore et visuel. Ce devis d'élève à 340.96€HT Alarme + 353.96€HT diffuseurs sonores = 694.92€HT soit 833.90€TTC. A l'unanimité l'assemblée valide ce devis.

Vente de l'ancien four de la salle des fêtes : pour finaliser la vente, la trésorerie a besoin d'une délibération à joindre au certificat administratif de la vente (valeur 600€). A l'unanimité l'assemblée approuve la vente pour 600€ de l'ancien four de la salle des fêtes.

MR ROBIN DONNE LECTURE D'UNE PETITION POUR LE HAUT DEBIT INITIEE PAR DES habitants de Merdrignac pour l'installation d'un NRA ZO (nœud de raccordement abonnés en zone d'ombre). Les élus s'accordent à dire que c'est donner beaucoup de pouvoir à la municipalité. Ce sujet est de la compétence de la Région (en charge du très haut débit), du département et de la future intercommunalité. Mr Robin s'engage à transmettre cette pétition à ces collectivités ainsi qu'à Orange, opérateur historique. Il soutient les pétitionnaires car il est évident que vivre sans haut débit et sans internet aujourd'hui est très problématique que ce soit pour un usage privé ou professionnel.

Décision pour l'implantation d'une antenne Free Telecom :

Il s'agit sur ce dossier de la téléphonie portable, et de l'implantation des antennes de free. Une discussion a eu lieu avec le syndicat d'eau et ces antennes pourront être sur le château d'eau. Le syndicat donne un accord favorable et exige de l'opérateur une étude béton pour s'assurer de la faisabilité ainsi qu'une discussion sur le loyer perçu.

REFORME DES DEMANDES DE CARTES D'IDENTITE

Mr Robin explique que la Bretagne expérimente un nouveau dispositif à compter du 1^{er} décembre 2016 avant une généralisation à tout le territoire dès février 2017. Sur le département ce sont 25 mairies équipées du dispositif de recueil d'empreintes digitales (cf passeport) constituent le maillage administratif pour ce type de demande.

Après un inventaire auprès des communes de l'ex-canton de Merdrignac, il s'avère que le total de leurs dossiers s'avoisine autour de 300-350 par an. Merdrignac en établit également, à elle-seule, 350 en moyenne. La réception de ces dossiers seront donc a minima multipliée par deux à partir de janvier (ces chiffres n'incluent pas le nord du 56, et le secteur du Mené qui n'est toujours pas équipé). Il est donc à prévoir une forte surcharge du service administratif, voire des attentes pour le suivi de ces dossiers.

CONTRAT CHENIL SERVICE : la souscription du contrat était faite au titre de la CCHM. Cette souscription prendra donc fin au 31 décembre 2016. Il a été demandé à la société Chenil Service de maintenir les mêmes tarifs mais pour une souscription individuelle des communes qui le souhaitent. Une discussion va se poursuivre à l'échelle de la future intercommunalité.

OUVERTURE DE COMMERCE DE DETAIL LES DIMANCHE : dans le cadre de la loi du 6 août 2015 relative à la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (loi Macron) il est demandé désormais au Maire de fixer la liste des dimanches concernés par délibération. Cette liste peut aller jusqu'à douze dimanches, avec l'avis de l'EPCI concerné au-delà de 5 dimanches ouverts. Concernant Merdrignac, seul le commerce des Meubles du Mené en fait chaque année la demande, et ce, pour 5 dates : 24 septembre 2017, 8 octobre 2017, 22 octobre 2017, 5 novembre 2017, 19 novembre 2017. A l'unanimité les élus donnent un avis favorable à ces ouvertures.

Mr Robin rappelle qu'un nouveau préfet est arrivé dans les Côtes d'Armor et salue le départ de Mr Lambert avec qui il avait apprécié de travailler notamment sur le dossier de la RN164.

Mr Hamon informe du transfert de l'ODCM dans les locaux de l'ancienne mairie de St Jacut du Mené.

Mr Besnard informe de la fin des travaux sur le nouveau chemin de randonnée, qui sera balisé bientôt. Il propose, étant donné que ce chemin traverse à plusieurs reprises le Duc, qu'il soit dénommé le Chemin du Duc. Les élus approuvent cette dénomination.

Mr Robin, après une année effectuée en tant que Maire de la commune, tient à remercier son équipe d'adjoints, ou chacun a pleinement mené sa délégation de compétence et travaillé les dossiers en pleine autonomie. C'est très précieux pour un Maire. Il remercie également l'ensemble du personnel communal pour ses compétences, la conscience professionnelle de chacun et leur engagement au travail. Il remercie Sarah Ducher, Directrice Générale des Services, pour la qualité de sa collaboration. Enfin il remercie le groupe minoritaire qui demeure constructif, et permet d'avoir un conseil municipal sain et serein. Mr Hamon espère que leur groupe continuera à être force de proposition comme il l'a été ces dernières années.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 22h15.